

“ Les devoirs attachés à la charge à laquelle vous m'avez appelé d'une voix unanime, sont importants, je le sais ; ils sont difficiles, je le sais aussi ; et c'est bien pour cela qu'aux sentiments de satisfaction et de gratitude que j'éprouve en ce moment, vient se mêler un peu d'hésitation, et je dirai même de crainte.

“ Depuis leur établissement, nos conférences ont pris, en effet, un tel degré d'éclat ; ceux qui ont occupé ce siège avant moi, se sont acquittés de leur tâche avec une telle habileté, qu'il est aujourd'hui très-difficile de maintenir aux premières l'importance qu'elles ont acquise, et de remplacer dignement et avantageusement les seconds.

“ Si donc je ne comptais que sur mes propres forces et mes propres lumières pour réussir dans l'exécution des devoirs qu'impose la charge importante de président, je désespérerais complètement de parvenir à ce résultat excellent ; mais les enseignements du passé sont là, et je tâcherai d'en profiter, j'imiterai, autant qu'il sera en moi, la conduite digne et ferme de mes prédécesseurs, MM. Juneau, Lafrance, Lacasse, Létourneau et Dufresne ; je suivrai les bons exemples qu'ils ont légués à cette association. Je profiterai aussi des savants conseils et des sages avis de M. le Principal, qui veut ardemment le bien de tous les instituteurs, mais particulièrement des membres de cette Association. Enfin, je m'appuierai sur vous tous, messieurs les officiers et les membres de cette conférence. Comme moi, je le sais, vous aimez ces paisibles et instructives réunions, auxquelles nous assistons régulièrement pour la plupart depuis leur origine, c'est-à-dire depuis plus de sept ans ; comme moi vous appréciez les nombreux avantages intellectuels que nous en avons tous retirés ; comme moi aussi vous avez à cœur le succès et la durée de notre belle Association.

“ A ces aides puissantes et diverses, j'apporterai (et c'est tout ce que je puis promettre, le zèle, le dévouement et l'énergie dont je suis capable.”

L'heure avancée où avait eu lieu la clôture de la séance de la veille, n'avait pas permis à M. Ed. Carrier de donner, comme le portait la circulaire, lecture de son *essai* vendredi soir ; en conséquence, après le discours de M. le Président, M. Carrier lut son étude sur l'*électricité*. L'importance du sujet en lui-même ; l'époque heureuse choisie par le *lecteur* pour parler de l'*électricité* ; la manière claire et lucide surtout dont il expliqua les principaux phénomènes électriques, lui valurent de vifs applaudissements.

Plusieurs échantillons d'écriture furent ensuite soumis à l'appréciation de MM. les

inspecteurs d'école Bardy, Juneau et Tanquay.

Les trois *juges* s'accordèrent à reconnaître, (ce qui fut adopté par l'assemblée) que les prix devaient être décernés comme suit : 1er prix, M. André Miller, âgé de 15 ans ; 2ème prix, M. John S. A. Newton, âgé de 13½ ans ; 3ème prix, MM. Louis Dion et J. X. Côté, le premier âgé de 14 ans. Ces quatre élèves fréquentaient l'école-modèle annexée à l'École Normale Laval. M. Louis Dion cependant n'était élève de cette école que depuis cinq mois ; auparavant, il avait étudié à l'académie St. Jean Baptiste, dirigée par M. C. J. L. Lafrance.

Le sujet de discussion soumis à la dernière conférence, à savoir : *conditions nécessaires pour bien lire à haute voix*, occupa ensuite l'attention de l'assemblée.

MM. Lacasse et Thibault, ainsi que M. le Principal, prirent successivement part à la discussion.

Nous ferons connaître plus tard les résolutions adoptées par l'association à l'égard de la *lecture à haute voix*.

Sur motion de M. Lacasse, secondée par M. Cloutier, il fut résolu :

1° Que c'est le vœu de cette association que tous les instituteurs et toutes les institutrices s'abonnent au *Journal de l'Instruction publique* ;

2° Qu'en conséquence cette association croit de son devoir d'engager MM. les commissaires d'école de toutes les municipalités à ajouter au salaire de leurs instituteurs et de leurs institutrices le prix de l'abonnement du *Journal de l'Instruction publique* ;

3° Qu'à la prochaine conférence les noms des municipalités qui auront concouru au désir exprimé dans la motion précédente, seront annoncés aux instituteurs et publiés dans le procès-verbal de la dite assemblée ;

4° Que MM. les inspecteurs d'école soient priés d'employer toute leur influence auprès des commissaires pour les engager à répandre le plus possible le *Journal de l'Instruction publique*.

Les messieurs dont les noms suivent ont promis de *lecturer* à la prochaine conférence : MM. Thibault, Lafrance, Cloutier, Ed. St. Hilaire et Ahern. M. l'inspecteur Bardy a bien voulu s'inscrire aussi comme *lecteur* ; il parlera du *système d'inspection*.

A 1½ h. P. M. la séance fut ajournée.